

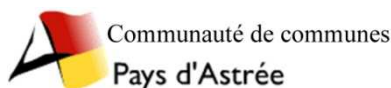
LA LETTRE



DES



COUZANAIS



Bulletin d'information de la commune de SAIL-SOUS-COUZAN
<http://www.sail-sous-couzan.com>

Janvier 2010 – N°6

Le mot du Maire :

Mesdames, messieurs, chers Couzanais,

Je suis heureux de vous présenter cette nouvelle édition de votre revue municipale. En ce début d'année, mes premiers mots iront bien entendu vers vous. Car s'il est bien une tradition à laquelle on ne déroge pas, c'est celle des vœux !

Permettez-moi donc de vous adresser, en mon nom personnel et au nom de tous les élus qui forment le conseil municipal, des vœux sincères pour cette année 2010. Des vœux de bonne santé, de travail et de réussite pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

J'ai souhaité profiter de ce numéro de début d'année, période de toutes les bonnes résolutions, pour revenir sur la feuille de route que nous avons définie avec les élus qui œuvrent à mes côtés, au quotidien. Cette feuille de route est ambitieuse et couvre tous les domaines qui font Sail-Sous-Couzan d'aujourd'hui et de demain : l'amélioration de notre cadre de vie, la propreté, le logement, l'éducation, le tourisme... Mieux circuler, être en sécurité, protéger nos ressources et notre environnement, restaurer notre patrimoine, proposer un logement à tous, développer notre économie, autant de défis à relever !

J'ai une ambition pour notre commune, et je souhaite que cette ambition, qui est aussi une passion, soit partagée par toute mon équipe et trouve sa traduction concrète dans des projets forts et structurants.

De projets forts, il en est question avec la restructuration complète de l'école, la restauration de la toiture de l'église, la déconstruction du bâtiment de l'ancienne usine d'eau gazeuse ou bien encore la rénovation des réseaux.

En attendant, il nous reste à espérer que cette nouvelle année qui s'annonce vous apporte beaucoup de joies et de satisfactions. C'est le vœu que je forme, pour vous-même, pour vos familles et vos proches.

Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 15 janvier 2010 à 19H au Centre Culturel à l'occasion de la cérémonie des vœux.

Bonne année à tous !

Ludovic BUISSON

Conseil municipal du 23 septembre 2009

Attribution des subventions année 2009 :

Les montants sont approuvés à l'unanimité.

Versement d'une subvention au CCAS d'un montant de 10 000€ : approuvé à l'unanimité.

Adhésion au Service Assistance à la Gestion Energétique du SIEL (SAGE) :

Il s'agit d'aide à la gestion des consommations, à l'achat d'énergie ainsi qu'à la mise en œuvre de solutions techniques. L'adhésion à ce service, d'un montant de 300€, est conclue pour une période de 6 ans renouvelable.

Voirie 2009 :

Après consultation et examen de 4 offres, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SACER Sud-est pour un montant de travaux de 41 700€ HT.

Voirie 2010 :

Réfection des couches de roulement :

- | | | |
|--|---|----------------------|
| - chemin rural des Junchuns (Marency) | : | devis de 12 960€ HT. |
| - voie communale la Fonfort (les Roches) | : | devis de 22 230€ HT. |
| - chemin rural de Marency | : | devis de 3 465€ HT. |

Ces 3 devis sont susceptibles d'obtenir une subvention de l'enveloppe cantonale du Conseil Général.

Nomination du coordonnateur communal du recensement de la population 2010 :

M. le Maire propose la nomination de M^{me} Emmanuelle Bouchelaghem : approuvé à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe :

M. le Maire informe que l'adjoint administratif 2^{ème} classe, Emmanuelle Bouchelaghem, ayant réussi son examen professionnel, sera nommé à ce poste à partir du 1^{er} janvier 2010 : approuvé à l'unanimité.

Convention partenariat entre ERDF et la commune :

Cette convention traite du code de bonne conduite d'ERDF, de l'engagement des parties, de la durée de la convention, de son suivi et de son évaluation, d'obligations réciproques et du règlement des litiges.

ERDF s'engage à mettre un interlocuteur privilégié pour la commune. Approuvé à l'unanimité.

Adhésion de la ville de Saint-Etienne au SIEL :

Après délibération, le conseil décide d'approuver l'adhésion de la ville de Saint-Etienne au SIEL.

Assujettissement à la TVA du loyer de l'Hôtel-Restaurant « Les Sires de Semur » :

Cette opération financière permettra à la commune de récupérer le montant TVA des travaux immédiatement et sera une opération blanche pour le locataire.

Eglise St-André :

M. le Maire rappelle qu'une déclaration préalable a été transmise à la Direction Départementale de l'Équipement et à M. l'Architecte des Bâtiments de France le 31 décembre 2008. Il propose à l'assemblée pour la réalisation des travaux de restauration de la toiture, le devis de l'entreprise Charbonnier d'un montant de 84 882,22€ HT. Approuvé à l'unanimité.

Remise en état de l'horloge publique et des abat-sons :

Une demande de subvention sera présentée au Conseil Général sur l'enveloppe cantonale de solidarité.

M. Gonzales, Architecte des Bâtiments de France, souhaite que la croix située au sommet de l'Eglise soit repeinte. Pour effectuer ces travaux, un échafaudage devra recouvrir en intégralité le clocher. Le Conseil décide de profiter de cette opportunité pour remettre en état les abat-sons et l'horlogerie.

Devis de 11 198€ HT présenté au Conseil Général. Approuvé à l'unanimité.

Approbation du choix de l'architecte pour la révision simplifiée du PLU :

4 cabinets d'experts ont été consultés : Bureau d'études réalités, Cabinet Pigeon Toinon SCP, Aptitude Aménagement et Architecte Urbanisme André Coignet. Seules 3 réponses nous sont parvenues. Après délibération le conseil décide de retenir le cabinet Architecte Urbanisme André Coignet pour un montant de 3 300€ HT.

Restructuration et extension de l'école élémentaire :

L'école actuelle ne répond plus à l'accueil des élèves de manière satisfaisante. Elle comporte de nombreux niveaux, n'est plus aux normes actuelles de sécurité et fait l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité.

L'effectif actuel est de 104 élèves répartis en 4 classes (dont une à Leigneux)

M. le Maire propose l'estimation de l'architecte E. Cremonese d'un montant de 1 288 438,90€ HT pour la partie restructurée et la partie neuve, sollicite les subventions du conseil général, de l'Etat (DGE), du conseil régional.

Approuvé à l'unanimité.

Projet d'aménagement du site de l'ancienne usine d'eau gazeuse :

M. le Maire rappelle au conseil que la démolition devrait débuter prochainement et qu'après cette démolition un aménagement du site sera nécessaire et l'avis d'un architecte souhaitable. Une proposition d'honoraires pour rendu d'esquisse sera réalisée par l'architecte S. Giraudier pour un montant de 1 200€ HT. Approuvé à l'unanimité

Délibération au conseil municipal contre la privatisation de la poste :

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité de ses membres présents contre la privatisation de la poste et pour le maintien du Service Public.

Conseil municipal du 12 novembre 2009

Une minute de silence est observée en mémoire de Ghislain Bouvier, conseiller municipal, décédé le 21-10-2009

Décision modificative : virement de la section investissement vers la section charges à caractères général de 30 000€.

Assistance Technique de l'Etat pour Solidarité Aménagement de Territoire (ATESAT) :

Convention signée en 2007, reconduite en 2008 et 2009. Le conseil autorise le Maire à signer la nouvelle convention pour 2010.

Restructuration et extension de l'école élémentaire :

La région et son comité de pilotage proposent de financer la partie pédagogique du projet conduite par l'architecte et le groupe de scolaires.

Le Colombier :

Les salles de bains de la résidence ne sont pas équipées de radiateurs ; l'entreprise Bealem Pellequer sera chargée de les installer pour un montant de 7 560€ HT.

Eglise :

Le chauffage est hors service, M. le Maire propose de solliciter des subventions pour son remplacement. La réfection des toits du clocher et du chœur de l'église devient une urgence. M. le Maire rappelle le devis de M. Charbonnier d'un montant de 84 822,22€ HT et sollicite une subvention auprès du Sénateur Bernard Fournier.

Contrats CAE :

Le contrat de M^{elle} Magali Massard s'achève au 31-12-2009. Un appel à candidature a été transmis à la maison des services. Après examen des candidatures et différents entretiens, M^{me} Thevenon Pascale a été recrutée à partir du 14-12-2009.

Prime exceptionnelle :

M. le Maire propose au conseil municipal d'octroyer une prime au personnel non titulaire. Cette prime s'élèverait à 25€/mois de présence. Adopté à l'unanimité.

Chantier éducatif :

Renouvellement des chantiers éducatifs pour 2010 sur la base de 300H.

Recensement de la population :

Il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010. Le recrutement de 2 agents a été nécessaire. Il s'agit de M^{mes} Gaillard Christine et Daval-Berne Christine.

Campagne de vaccination :

Un centre de vaccination est mis en place à Montbrison. La participation de la commune se fera au prorata du nombre d'habitants. Cette participation est fixée à la somme de 253.95 pour 6 mois.

Fonds de formation :

Renouvellement de l'adhésion au fonds de formation pour les agents CAE et CA. La cotisation 2010 sera de : 75.90€ par agent et par trimestre.

Travaux site de l'ancienne usine d'eau gazeuse :

Validation du montant HT des travaux de démolition et confortement des façades qui s'élèvent à 180 000€ HT (inscrit au budget 2010).

PLU :

Avis favorable de la révision du PLU pour l'extension et la modification du règlement de zone industrielle, la correction d'une erreur matérielle et la modification du coefficient d'emprise au sol.

Terrains :

Cette délibération annule et remplace celle du 5 février 2008.

Echange d'une partie de la parcelle communale C1573 sous le rocher de Marency avec les parcelles C140 et C141 de M^{me} Grunon.

Achat d'une parcelle cadastrée B1421 de 266m² à M^{me} Roure Jeanine pour l'euro symbolique en échange d'une servitude de passage lui permettant l'accès à la parcelle B1422.

Autorisation de pacage :

Donnée à M^{me} Penel Dominique afin de laisser ses chevaux pacager jusqu'aux limites des parcelles B815 et B816 attenantes à la goutte de Cremière.

Indemnité :

Le conseil accepte le versement d'une indemnité de conseil au comptable du Trésor et receveur de la commune.

Communauté de Communes du Pays d'Astrée (CCPA) :

M. Bouvier siégeait comme membre titulaire au sein de la CCPA. Après délibération, le conseil décide :

Membres titulaires : M. Buisson, Pesselon, Combe et M^{me} Daval. Membres suppléants : M. Laurent et M^{me} Roue

Remerciements :

M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal remercient M^{me} Deveaux Michèle pour son article du 10 novembre dernier « Sail vu du ciel » mais aussi pour l'ensemble de ses articles qui paraissent tout au long de l'année.

Conseil municipal du 14 décembre 2009

Nomination d'agent recenseur :

M. Cartan, superviseur de l'INSEE, demande que le district 0001 soit divisé en deux ; de ce fait, le recrutement d'un 3^{ème} agent recenseur devient nécessaire. La candidature de Mme Régine Gracia est retenue.

Budget commune : décision modificative :

Diminution de crédits aux comptes D60622-632-633 d'un montant de 12 500€ et augmentation de crédits aux comptes D6411 et D6416 d'un montant de 12 500€.

Ligne de trésorerie :

Approbation d'un avenant, d'un montant de 50 000€, au contrat d'ouverture de crédit n° 52751678000 auprès du CA Loire-Haute Loire afin de faciliter l'exécution budgétaire dans l'attente de versement de subventions.

Tarifs 2010 :

Centre culturel :

| | Habitants de Sail | Personnes ne résidant pas à Sail |
|---|-------------------|----------------------------------|
| Location de tout le centre | 164 € | 223 € |
| Location Hall + cuisine | 72 € | 117 € |
| Location salle réunion + hall + cuisine | 88 € | 125 € |

Cimetière :

La classe des concessions trentenaires est maintenue.

Prix (au m²) pour une tombe : 122€

Vente fixée à 30 ans d'une case de 3 urnes au columbarium.

Prix d'une case : 959€

Tarifs du camping :

les tarifs seront votés au CM de mars 2010.

Eau et assainissement :

| | |
|--|----------------|
| Prix de l'eau potable (le m ³) | 1,20 € |
| Redevance pour l'assainissement (le m ³) | 0,95 € |
| Prime fixe | 24,50 € |

Assurances :

Après mise en concurrence des contrats d'assurance entre Groupama et la SMACL, le conseil municipal autorise M. le Maire à résilier les contrats Groupama et à signer auprès de la SMACL. Seule l'assurance du personnel sera renouvelée auprès de Groupama.

La Poste :

Le conseil municipal, à l'unanimité, marque son opposition à tout projet de fermeture du bureau de poste de la commune et vote à l'unanimité pour le maintien de ce bureau.

Prime exceptionnelle du personnel non titulaire :

Le contrôle de légalité informe M. le Maire que la délibération du CM du 12-11-2009 avait un caractère illégal et demande l'annulation de cette délibération.

Subvention exceptionnelle Amicale du Personnel :

M. le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 525€ à l'association Amicale du Personnel.

Plan formation :

Approbation du plan formation inter-collectivités du département de la Loire (CNFPT). Ce plan recense les besoins des collectivités territoriales pour 2009, 2010 et 2011.

Remboursements de frais :

Le conseil municipal décide de rembourser les frais de formation des bénévoles de la bibliothèque.

L'équipe municipale souhaite exprimer ses plus sincères condoléances à la famille de Ghislain BOUVIER, conseiller municipal, disparu trop rapidement des suites d'une longue maladie.



L'ADMR, votre partenaire de proximité

L'association locale ADMR de Sail-sous-Couzan, comme les 57 associations de la Loire, forment une chaîne continue d'entraide, qui passe par votre commune. Elle permet également la création d'emplois dans votre région.

Elle aide :

1) Les familles :

- Pour aider les parents lors d'un événement familial (grossesse, naissance, maladie, reprise d'emploi, séparation ou décès d'un parent), un soutien au domicile peut parfois s'avérer nécessaire. Pour disposer du temps libre dont on a tous besoin, une aide peut-être apportée.
- Pour garder les enfants lors d'une reprise d'activité professionnelle es parents ou pour concilier vie familiale et professionnelle une solution adaptée aux besoins peut-être organisée avec les structures multi-accueil (crèches, haltes-garderies) ou le service garde d'enfants au domicile.

2) Les personnes handicapées :

- Pour une aide au lever, au coucher, aux déplacements, à la toilette, à la préparation du repas, à l'entretien du logement et du linge

3) Les personnes âgées :

- Par l'intervention d'aides à domicile, une aide matérielle est apportée sous forme de service ménager, courses, repas, entretien du linge...mais aussi une présence et un soutien moral.
- Le service de téléassistance FILIEN qui relie les bénéficiaires 24H sur 24, 7 jours sur 7 à des hôtesse téléphoniques. Ces personnes sont à l'écoute et peuvent appeler quelqu'un pour mettre en œuvre les secours (voisins, famille, médecin, pompiers...)

La présence de l'ADMR sur plus de 300 communes de la Loire est un atout qui permet aussi de proposer une réponse de proximité. Les 65 années de présence de l'ADMR dans la Loire permettent de répondre au mieux aux besoins de chacun.

L'ADMR privilégie avant tout l'établissement d'une relation qui humanise les interventions quotidiennes et apporte une dimension d'échange et de reconnaissance mutuelle entre la personne aidée, le bénévole et le professionnel d'intervention. Bénévoles et salariés assurent une action complémentaire auprès des personnes :

- le bénévole par son action d'accompagnement, son sens de l'entraide et son ouverture à tous les partenaires locaux.
- le salarié par son intervention, sa présence au quotidien et la relation qu'il noue avec la personne au travers des tâches accomplies.

Ces relations privilégiées humanisent les interventions quotidiennes car elles s'appuient sur le « triangle d'or » cher à l'ADMR : un équilibre entre l'action du bénévole, celle du professionnel et celle de la personne aidée.

Des professionnels à votre service :

Les services AMDR demandent de plus en plus de compétences pour offrir aux personnes aidées la qualité, la tranquillité et la sécurité qu'elles attendent. Les associations locales ADMR de la Loire emploient plus de 1200 salariés. Chaque année, l'ADMR contribue à la création d'emplois.

L'ADMR développe les compétences de ses salariés et les fait bénéficier de formations reconnues.

Des bénévoles à votre écoute :

Ils sont 650 à s'engager au quotidien auprès des familles, des enfants, des personnes âgées, handicapées ou malades. 600 bénévoles, hommes et femmes à tisser chaque jour des liens humains et sociaux dans les villages de la Loire. A l'ADMR, chaque association locale est animée et gérée par une équipe de bénévoles bien implantés dans leur localité : ils connaissent ses habitants, ses institutions, son économie.

Les responsables de l'ADMR sont sur le terrain et répondent aux appels de chacun. Créer un lien efficace et chaleureux, c'est la volonté commune et quotidienne des bénévoles de l'ADMR.

<http://www.admr.org>

Chantiers éducatifs

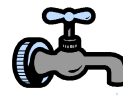
Depuis quelques années, tous les jeunes de la commune à partir de 16 ans, peuvent prétendre aux chantiers éducatifs financés à 50% par le Conseil Général.

L'été dernier, 3 jeunes, encadrés par le personnel municipal et les adjoints concernés, ont effectué des travaux manuels : désherbage, peinture, nettoyage des locaux, etc...

Ces chantiers devraient être reconduits pour 2010. Les jeunes intéressés par cet emploi d'une durée de 100H sur la période estivale sont priés de se faire inscrire auprès de M. Bruno Denis à la Maison des Services de Boën.

Règlement sur l'eau entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010

Le règlement communal du Service des Eaux est à votre disposition en mairie.



Les Sires de Semur

Les travaux sont terminés. Le restaurant a ouvert ses portes le 6 août dernier et l'hôtel la semaine de Noël. L'inauguration est prévue le vendredi 5 février 2010 à 18H. La population est cordialement invitée.

La Poste

Le mardi 27 octobre à 20H, s'est tenue une réunion publique sur le devenir du bureau de Sail. Etaient présents M. le Sénateur JC. Frécon, président de la commission départementale de service postal, M. Morelli, directeur départemental de la poste, M. Ranc, directeur du groupement postal du Forez et M. Guillot, directeur du groupement de Boën. Peu de Couzanais avait répondu présent à l'invitation de la poste. Après délibération, le conseil municipal reste fermement opposé à la fermeture du bureau de poste.

Civisme

Les déjections canines sont de plus en plus nombreuses sur nos trottoirs, au jardin d'enfants, devant l'école... Il est rappelé aux propriétaires d'animaux qu'une borne de propreté est à leur disposition à côté des toilettes publiques de l'église ainsi qu'un bac d'excréments au jardin d'enfants. Le ramassage est obligatoire et tout contrevenant est passible d'une amende.

Colis des anciens

Les membres du CCAS et les élus remercient tous les Couzanais pour leur accueil chaleureux.

Les enfants et le recyclage...

La classe de cycle 3 vous fait part de son projet réalisé avec l'aide de Fred Marteil (Educateur à l'environnement) : Les enfants nous donnent 10 idées pour mieux trier et produire moins de déchets !

- 1) Nous devons mettre les déchets d'équipement électriques et électroniques à la déchetterie et non pas à la poubelle.
- 2) Ne jetez plus les cartons, ça peut resservir ! Sinon apportez-les à la déchetterie.
- 3) Seuls les emballages plastiques avec bouchons sont recyclables (bouteille, flacons...)
- 4) Achetez des produits rechargeables pour économiser les emballages.
- 5) Mettez vos déchets alimentaires dans un compost pour faire de l'engrais (au lieu de l'acheter !)
- 6) Mettez sur votre boîte aux lettres un autocollant stop-pub pour gaspiller moins de papier.
- 7) Un sac plastique pour 2 jours. Un panier pour toujours !
- 8) Les produits sur-emballés nous coûtent la peau du nez et la terre risque d'étouffer !
- 9) Réutilisez vos pots en verre pour leur donner une seconde vie.
- 10) Amenez vos gros déchets verts (sapins de Noël, branches...) à la déchetterie.



Tri sélectif et ordures ménagères!

La Communauté de Communes du Pays d'Astrée a créé un poste d'Ambassadeur du Tri. Monsieur Alain CORVI a pris ses fonctions le 1er septembre 2009.

Ses missions sont d'informer et sensibiliser les habitants au tri des déchets ménagers, de faire progresser la qualité du tri et de contribuer à la réduction du volume des déchets.

A ce jour, il y a encore beaucoup d'erreurs de tri qui nous coûtent chères. A chaque erreur, la collectivité paie le transfert et le traitement de ces déchets jusqu'au centre d'enfouissement, **ce qui augmente le coût de traitement de 28 %**.

Après la réception de la commande de bacs (courant janvier), la Société VEOLIA ne collectera plus les sacs poubelles plastiques. Les administrés peuvent se voir pénaliser d'une amende de 1^{ère} catégorie (35 €).

Plus notre tri sera conforme, plus les coûts seront maîtrisés.

Le recensement 2010

Toute la population de Sail-sous-Couzan sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010.

Voici les 3 agents chargés de recenser les quartiers suivants :



Cremière, Lot. Cremière,
HLM Cité cremière,
Lot. Les portes de Couzan,
Le peu, Bravard, Culvé,
Les Places, La Gare,
Les Genettes,
Les Granges

M^{me} Christine GAILLARD



La Baume, Cognat, Le Goutard,
Le Pont, Le Treve, Le Moulin
Marancey, Les Vignes des Rivières,
Pré Couzan, Croix Besson,
HLM Croix Besson,
Lot Les Promenades,
Place de la Fontaine, Le Bourg,
Place de l'Eglise, Place de la Poste,
Route de St-Georges

M^{me} Christine BERNE-DAVAL



Pré Couzan, Croix Besson, Aux Promenades,
Le Bourg, Les Roches, La Fontfort,
Route de St-Just, Praval, Chez Cart,
Place de la Poste, Route de St-Georges,
Au Giraud, Couzan

M^{me} Régine GRACIA

Vous pouvez consulter les résultats du recensement sur le site www.insee.fr.

Visite du Sénat

Le conseil municipal a été invité par le sénateur Jean-Claude FRECON à visiter le Sénat.

L'équipe s'est rendue avec plaisir le 14 décembre dernier à Paris.

La visite fut complète et studieuse, nous avons même assisté à une séance plénière dont le sujet nous intéressait tout particulièrement : les conseils généraux.

Merci à monsieur le sénateur de nous avoir accompagné tout au long de cet après-midi et de nous avoir montré et expliqué le fonctionnement du sénat.



Etat Civil

| | | | |
|----------------|---------------|---|---|
| <u>Décès</u> : | octobre 2009 | : | BOUVIER Ghislain Marcel DURRIS Lucien Claude Léon SAINE Adrien Joseph |
| | Décembre 2009 | : | BOURGEAT Lucien Jean-Paul |

LOTISSEMENT

"Les Oréades"

22 LOTS A VENDRE

27,90 € le m²

Surfaces de 800 à 1400 m²
TÉL. MAIRIE SAIL-SOUS-COUZAN
04 77 24 52 62

La fanfare de Sail-sous-Couzan en 1958 : « L'Avenir de Couzan »
Les reconnaissez-vous ?



Réponses dans le prochain bulletin...

Le conseil municipal a approuvé la lettre des Couzanais dans sa forme et sa rédaction

DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE D'IMPRIMER CE BULLETIN SUR PAPIER RECYCLE

